

L'assemblée extraordinaire de la Municipalité de Hinchinbrooke a eu lieu le **3 AOÛT 2023** à l'hôtel de ville 1056 chemin Brook, Hinchinbrooke, Québec. Le maire Wallace a présidé avec les conseillers suivants présents :

Kirk Feeny  
Marc Bakos  
Laurie Ann Prévost  
Elgin Mac Farlane  
Ralph Duncan

**Étaient absents :**  
Tanya Clarke

Adam Antonopoulos, directeur général et secrétaire-trésorier a enregistré les délibérations de la réunion.

- 23-S08-01** 1. **OUVERTURE DE LA REUNION**  
**PROPOSÉ PAR :** Conseiller Feeny  
**APPUYÉ PAR :** Conseillère Prévost

Que l'assemblée spéciale soit ouverte à 19h00

**ADOPTÉE**

- 22-S08-02** 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**PROPOSÉ PAR :** Conseillère Prévost  
**APPUYÉ PAR :** Conseiller Duncan

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

3. **PROGRAMME D'AIDE 2022-2023 - ENTRETIEN DES VOIRIES LOCALES (PAVL)**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 366 507,00 \$ pour l'entretien des chemins locaux pour l'année civile 2022-2023 ;

**ATTENDU QUE** la compensation distribuée à la Municipalité est pour l'entretien et l'entretien préventif des chemins locaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces chemins, dont la municipalité est responsable ;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations additionnelles versées en 2022-2023 par rapport aux compensations 2021-2022 doivent être entièrement affectées aux dépenses d'entretien hors hiver ou aux dépenses en immobilisations admissibles ;

- 23-S08-03** **POUR CES RAISONS**  
**IL EST PROPOSÉ PAR :** Conseiller Feeny  
**ET APPUYÉ PAR :** Conseiller Bakos

Il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Hinchinbrooke informe le Ministère des Transports de l'utilisation de la compensation et visant l'entretien courant et préventif des chemins locaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces chemins pour lesquels la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du chemin local.

Que le conseil approuve le pouvoir de signature et déléguer l'autorité du directeur général Adam Antonopoulos et du maire Mark Wallace pour toutes documents reliés à la municipalité de Hinchinbrooke.

**ADOPTÉE**

4. **PROGRAMME D'AIDE 2023-2024 - ENTRETIEN DES VOIRIES LOCALES (PAVL)**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 366 222,00 \$ pour l'entretien des chemins locaux pour l'année civile 2023-2024 ;

**ATTENDU QUE** la compensation distribuée à la Municipalité est pour l'entretien et l'entretien préventif des chemins locaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces chemins, dont la municipalité est responsable ;

**CONSIDÉRANT QUE** la rémunération additionnelle versée en 2023-2024 par rapport à la rémunération 2022-2023 doit être entièrement affectée aux dépenses d'entretien non hivernales ou aux dépenses en immobilisations admissibles ;

**POUR CES RAISONS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Conseiller Bakos

**ET APPUYÉ PAR :** Conseiller Feeny

23-S08-04

Il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Hinchinbrooke informe le Ministère des Transports de l'utilisation de la compensation et visant l'entretien courant et préventif des chemins locaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces chemins pour lesquels le la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du chemin local.

Que le conseil approuve le pouvoir de signature et déléguer l'autorité du directeur général Adam Antonopoulos et du maire Mark Wallace pour toutes documents reliés à la municipalité de Hinchinbrooke.

**ADOPTÉE**

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

En l'absence de questions de la salle, ce point est déposé.

6. **AJOURNEMENT**

**PROPOSÉ PAR :** Conseillère Prévost

**APPUYÉ PAR :** Conseiller Bakos

23-S08-05

Que les affaires de l'assemblée étant dûment complétées, l'assemblée soit ajournée à 19 h 04

**ADOPTÉE**

-----  
Mark Wallace  
Maire  
trésorier

-----  
Adam Antonopoulos  
Directeur général      secrétaire